

DECISION N°2024-007
DE SIGNER VALANT AVIS D'INFORMATION SUR LES MESURES
DE PUBLICITES RELATIVE A LA SIGNATURE DU PROGRAMME
DETAILLE DE LA PHASE V D'AMENAGEMENT ENTRE
EPAFRANCE ET LA SOCIETE EDA SAS LE 21 OCTOBRE 2024

Le Directeur Général,

▲ Vu le Décret n° 87.191 du 24 mars 1987 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement du Secteur IV de Marne-la-Vallée (EpaFrance), modifié par le décret n° 2011-1870 du 13 décembre 2011 ;

▲ Vu l'arrêté du 9 mai 2018 du Ministère de la cohésion des Territoires nommant Monsieur Laurent GIROMETTI Directeur Général de l'Etablissement Public chargé de l'aménagement du Secteur IV de Marne-la-Vallée, EpaFrance, cet arrêté ayant été renouvelé par l'arrêté du 11 mai 2023 du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ;

▲ Vu la délibération n°2024-010 du 15 octobre 2024 relative au Programme Détaillé de la Phase V d'aménagement autorisant le Directeur Général à signer le Programme Détaillé de la Phase V d'aménagement avec la société EDA SAS ;

Informe que :

- le Programme Détaillé de la Phase V d'aménagement a été signé entre EpaFrance et la société EDA SAS le 21 octobre 2024 ;

- les modalités de consultation du Programme Détaillé de la Phase V d'aménagement sont les suivantes :

- Lieu de consultation : EpaFrance - Direction de la Communication - 8 avenue Marie-André Ampère 77420 Champs-sur-Marne

Cette décision valant avis d'information est affichée sur la grille d'entrée du siège d'EpaFrance - 8 avenue Marie-André Ampère 77420 Champs-sur-Marne et par voie dématérialisée sur le site internet d'EpaFrance : <https://www.epamarne-epafrance.fr/>

Fait à Champs-sur-Marne, le 21 octobre 2024

Le Directeur Général



Laurent GIROMETTI